



À LA TRAPPE, LE CONTRÔLE !

Pour contrôler les déclarations de revenus des particuliers et les déclarations de résultats des sociétés, il y a la DGFIP, même si les moyens et les effectifs ne sont pas à la hauteur.

Pour contrôler l'application des dispositions du code du travail, il y a l'Inspection du Travail, avec la même remarque sur les moyens et les effectifs, plus le fait que le ministère de tutelle ne soutient pas ses agent-es, quand il ne les combat pas ouvertement dans certains dossiers.

C'est encore trop pour les partisan-es du laissez-faire patronal absolu.

Et c'est là que la loi Valls-El Khomri est intéressante pour ces gens : avec l'inversion de la hiérarchie des normes, une fois que les dispositions concrètes dépendront des entreprises et non plus de la loi (le code du travail), qui en assurera le contrôle ? Personne ! **Les inspectrices et inspecteurs du Travail ne sont pas habilités à contrôler les accords collectifs !**

GRISAILLE SUR PANAMA, BEAU CIEL BLEU AILLEURS

Suisse, Luxembourg... Panama ! Le tourisme fiscal est toujours tendance, avec des banques dans le rôle de tour-opérateurs au profit d'une clientèle discrète...

Dans la presse, certain-es semblent stupéfait-es : comment, les paradis fiscaux n'ont pas tous été éradiqués après la « crise » de 2008 ?

Hé bien non ! Comme le souligne Attac France, « contrairement au discours officiel, les autorités françaises et internationales ne se sont pas vraiment attaquées au système organisé, toujours très puissant, de l'évasion fiscale qui reste un des piliers de la mondialisation financière ».

La fraude sociale patronale (le non paiement des cotisations sociales) a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an, soit 2 fois le déficit annuel de la sécurité sociale.

Quant à la fraude et à l'évasion fiscale, elles sont estimées de 60 à 80 milliards par an, du fait surtout des ménages les plus fortunés et des entreprises.

C'est ce que rappelle le communiqué de presse de la CGT Finances Publiques (intégralité ici sur le site de la Cgt) qui précise que les révélations des « Panama Papers » ne surprendront que celles et ceux qui veulent bien être surpris.

Sur son site, Attac publiait d'ailleurs récemment (le 16 mars), un intéressant article sous le titre « Banques et

paradis fiscaux, toujours plus », portant sur l'activité « offshore » en 2013 et 2014 de 5 grandes banques françaises. À l'image des multinationales, et à des fins d'évitement de l'impôt pour elles-mêmes, elles y déclarent plus de résultats sans y avoir l'essentiel de leur activité.

DIRECTIVE MUSELIÈRE

Sans ceux que l'on appelle les lanceurs d'alerte, aucune des affaires récentes n'aurait vu le jour ou n'auraient eu la même ampleur.

Le Président de la République les remercie et une nouvelle loi en préparation (dite Sapin II) renforcerait leur protection. Soit, mais qu'en est-il dans la réalité ?

Stéphanie Gibaud qui a révélé en 2008 les pratiques d'évasion fiscale d'UBS a été licenciée en 2012 et, tricarde, vit aujourd'hui du RSA.

En décembre 2015, Christophe M. ancien informaticien chez Téfal est condamné, sous couvert « d'atteinte au secret des correspondances », pour avoir divulgué des documents attestant des manœuvres de la société pour mettre à l'écart Laura Pfeiffer, inspectrice du travail, elle-même condamnée pour « recel »...

Quant à Antoine Deltour, qui a révélé les accords fiscaux « privilégiés » de nombre de multinationales avec le Luxembourg, il est poursuivi, avec Edouard Perrin, le journaliste qu'il a contacté, devant la justice de son pays. Un pays qui a fait don de la personne de son ancien 1er ministre - JC Junker - comme président de la commission européenne...

Allez savoir si ceci explique cela, un projet de directive européenne sur la protection du secret des affaires menace directement le travail des journalistes et de leurs sources, les lanceurs d'alerte, les syndicalistes. Il sera examiné par le parlement européen à partir du 13 avril.

FAIRE ET DÉFAIRE C'EST TOUJOURS TRAVAILLER !

Suite à la restructuration des services nantais, la fusion des bases informatiques en SIE a généré un bug monumental.

La semaine dernière, ce sont les SIP qui avaient le droit à leur fusion de bases... et à leur bug ! Sur un des SIP, il manquait près de 1500 contribuables. De nouveaux travaux informatiques ont permis d'en retrouver un certain nombre, mais alors que la campagne d'impôt sur le revenu (IR) débute, tout est loin d'être réglé.

Qu'ils/elles sont content-es les agent-es des SIP dont le travail des dernières semaines est à refaire !

